

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R-3604-2006

TEMBEC INC., personne morale dûment constituée ayant son siège social au 800, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1050, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H3B 1X9, ,

Demanderesse

ET :

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Mise-en-cause

**DEMANDE EN RÉVISION DE TEMBEC INC.
DE LA DÉCISION D-2006-65 RENDUE DANS LE DOSSIER R-3593-2005**


AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, GILLES CÔTÉ, chef Approvisionnement énergétique, direction Approvisionnement en électricité, division Hydro-Québec Distribution, pour la demanderesse Hydro-Québec, au 75, boul. René-Lévesque Ouest, 22^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

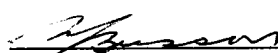
1. La demande d'approbation du contrat d'approvisionnement en électricité découlant de l'appel d'offres A/O 2004-02 (R-3593-2005) a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;

2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans cette demande;
3. Cette demande comporte une demande de confidentialité aux paragraphes 17 à 20 quant à certaines informations contenues à la pièce HQD-2, Document 3, appendice n° 1 ;
4. Hydro-Québec maintient sa demande de confidentialité à l'égard de ces informations dans le cadre de la présente demande de Tembec inc. en révision de la décision D-2006-65 (R-3604-2006) ;
5. Les motifs invoqués au soutien de la demande de confidentialité initiale demeurent nécessaires et pertinents dans le cadre du présent dossier.

Et j'ai signé à Montréal, ce 27 juin 2006.


GILLES CÔTÉ

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,
ce 27 juin 2006.


Commissaire à l'assermentation
pour les district de Laval et Montréal

